



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 22/11/2022

### MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et la décision suivants entre le 8 et le 22 novembre 2022:

### AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac (73)**

*Encadrement de 750 logements supplémentaires à échéance 2030 via une trentaine d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) nouvellement créées, modification des règlements écrit et graphique, comprenant 150 évolutions de zonage, et de 70 OAP existantes et création de quatre secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (Stecal) dont deux à vocation touristique, sur ce territoire couvrant 17 communes savoyardes.*

- **Réaménagement de la station de Chalmazel à Chalmazel-Jeansagnière(42)**

*Modernisation et extension de la station et du domaine skiable de Chalmazel (réorganisation des espaces d'accueil et des bâtiments d'accueil, d'exploitation et d'activités, création d'un circuit de luge sur rail en bas de la station et création d'un espace débutants, d'une nouvelle piste et d'un parcours ludique dans le domaine d'altitude) situés entre 1 110 m et 1 640 m d'altitude dans le département de la Loire à la frontière du Puy-de-Dôme, et nécessitant une déclaration d'utilité publique.*

- **Renouvellement et extension d'une carrière de marbre sur la commune d'Aime-la-Plagne (73)**

*Poursuite de l'exploitation de la carrière, produisant notamment des marbres dits « Bleu de Savoie », située dans la Vallée de l'Isère et le massif de la Tarentaise, avec maintien de la production maximale annuelle de 14 000 tonnes/an et extension de sa surface de 3 833 m<sup>2</sup>, la portant à 19 604 m<sup>2</sup>, pour une durée de 30 ans.*

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

- **Renouvellement et extension d'une carrière de sables et de graviers sur la commune de CRAINTILLEUX (42)**

*Poursuite de l'exploitation d'une carrière en eau et à ciel ouvert au lieu-dit « La Ronze », à un rythme équivalent à celui pratiqué actuellement (220 000 tonnes/an au maximum et en moyenne 180 000 tonnes/an), la prolongeant de vingt années à partir de 2027, échéance de l'autorisation actuelle, avec une extension de 21,9 ha des surfaces à exploiter, actuellement de 25,5 ha.*

- **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'AULNAT (63)**

*Evolution du PLU fondée sur l'objectif d'atteindre 4500 habitants en 2032 avec comme cible la production de 300 logements neufs répartis entre l'extension du bâti existant, les dents creuses et le renouvellement urbain, pour la commune d'Aulnat, située dans le département du Puy-de-Dôme, dans la plaine de Limagne, les extensions à vocation résidentielle concernant les 3,36 ha de la zone 1AUg du Pré Filiat positionnée en frange urbaine est.*

## **DÉCISION DÉLIBÉRÉE**

- **Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées (ZAEU) de la commune de La Penne sur l'Ouvèze (26)**

*Recours formé par la commune de La Penne sur l'Ouvèze, dans la Drôme, contre la décision de la MRAe ARA de soumettre à évaluation environnementale l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées (ZAEU) de la commune .*

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>